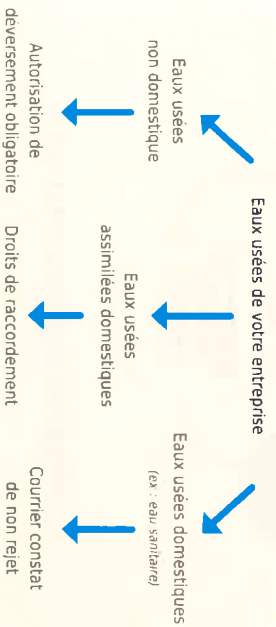


Une démarche en 4 étapes

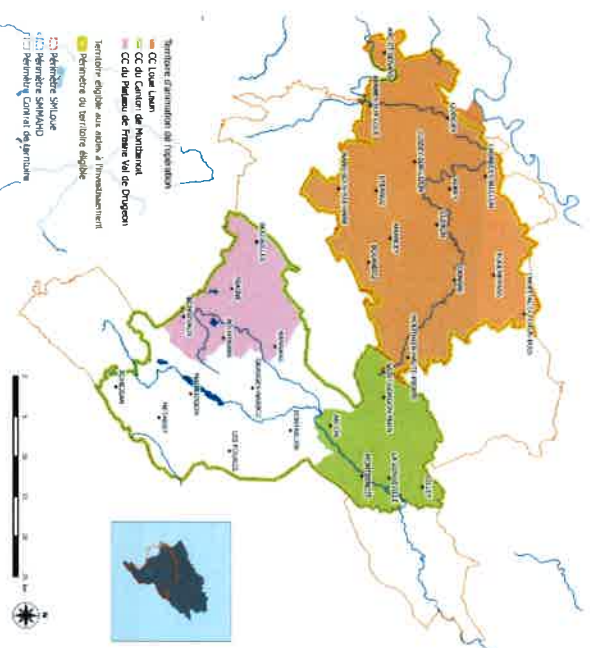
Un conseiller SMIX Loue et/ou de la CCI 25 vous aide à faire le point.

- 1 **Diagnostic sur site**
- 2 **Compte rendu de la visite : synthèse et prescriptions techniques**
- 3 **Montage du dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau**
- 4 **Délivrance des documents réglementaires : Arrêté d'autorisation de déversement, Convention de déversement ou Attestation de non rejet**

VOTRE RACCORDEMENT :



Périmètre de l'opération collective



Cartographie & réalisation : Communication CCI du Doubs - mars 2017

Contacts :

SMIX Loue : Camille Burn - 03 81 57 13 44 - smix.loue@wanadoo.fr
CCI 25 : Julien Febvay - 03 81 25 25 68 - jfebvay@doubs-cci.fr
 Claire Nicolas - 03 81 25 25 85 - cnicolas@bbc-cci.fr
 Gérard Marion - 03 81 25 25 70 - gmarion@bbc-cci.fr



Action Loue

Opération de réduction des micropolluants dans la Haute Loue et le Haut Doubs

Le 1^{er} programme « Sources Eclair » de l'Agence de l'Eau affilie comme priorité la lutte contre les pollutions émergentes et les substances dangereuses.

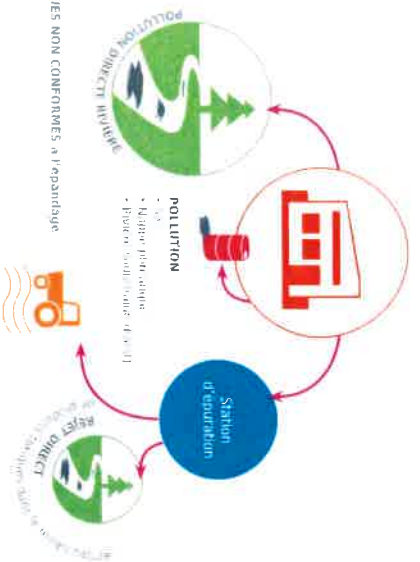
Les pollutions émergentes sont perçues au quotidien par l'homme à travers des impacts collectifs sur le bassin versant Haut-Doubs de la source de Dardes jusqu'au sud du Doubs Haute-Loue de sa source jusqu'à sa confluence avec la Loue.

Sur ce territoire environ 1100 entreprises sont concernées par la directive dard mentionnée. Les entreprises souhaitent s'engager dans ce programme pour améliorer leurs pratiques et l'efficacité de l'Agence de l'Eau Haute-Loue/Haut-Doubs. C'est

Municipalités partenaires



Les mauvaises pratiques



BOULES NON CONFORMES à l'oparadigue

LES COUPABLES



LES COUPABLES DISCRETS

• Recherche d'argent • Finitions • Réhabilitation • Produits chimiques dangereux
 • Hydro-traitement • Fais de lavage de sol • Eau de pluie • Les produits résiduaires en eau

Les bonnes pratiques

PRODUITS NEUFS

- Attribuer et respecter les consignes de sécurité
- Avoir à disposition les fiches de Données Sécurité (FDS)
- Accéder aux réseaux de différents produits dangereux

DECHETS

- Triez soigneusement les déchets non dangereux et les déchets dangereux
- Stockez sous abri, avec un sol imperméabilisé
- Faites appel à un prestataire spécialisé et agréé pour enlèvement et élimination

EFFLUENTS LIQUIDES

- Recupérez les eaux de lavage des conteneurs pour les faire alimenter en déchets dangereux
- Mettez en place un pré-traitement si besoin
- Demandez l'autorisation de rejet de déversement dans le réseau
- Ne rejetez pas dans le milieu naturel ce que vous ne pouvez pas
- Attention à l'acidification des eaux de lavage des sols qui peuvent contenir des polluants

- Limitez l'accès
- Respectez la réglementation en matière de transport de marchandises dangereuses
- Stockez dans un endroit signalisé, ventilé et sur bâches

N'oubliez pas de porter des protections individuelles adaptées aux manipulations. Identifiez les risques aux postes de travail : document unique, atmosphères explosives, risque chimique.

Les Aides de l'Agence de l'Eau RhC

Dans le cadre de l'opération "Action Loue", les entreprises peuvent bénéficier de subventions de la part de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour toute étude ou investissement lié à la réduction des pollutions toxiques, dont le montant est supérieur à 3 000 € TTC, sur la période 2017-2018

Pourcentage des aides Agence de l'Eau

EXEMPLES	MOYENNE	GRANDE
PETITE ENTREPRISE < 50 SALAIRES	ENTREPRISE < 250 SALAIRES	ENTREPRISE > 250 SALAIRES
70%	60%	50%

Etude

Diagnostic, bilans de pollution, essais pilote...

Travaux contre la pollution (études collectives)	MOYENNE	GRANDE
60%	50%	40%

Travaux contre la pollution accidentelle	MOYENNE	GRANDE
50%	40%	30%

* Selon la méthode européenne (cf art 6 de l'annexe à la recommandation 2002/96/CE)
 ** Selon une étude de l'Agence de l'Eau RhC

Pour l'instant

2009

Mémoires des poissons annuaires sur la teneur, présence de cuivre, zinc, nickel dans les eaux

2010

- Poursuite des actions à destination des collectivités : mises aux normes des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement
- Interdiction des actions de la Chambre d'Agriculture (prises aux normes des bâtiments d'élevage et des plans d'épandage)

2011

- Rapport des experts nationaux sur les causes de mortalité des poissons multiples facteurs
- Programme d'étude de l'Université de Franche-Comté sur l'état de la rivière Loue

2012

- Lancement de l'action Loue à destination des professionnels hors agriculture par les CCI et CMA du Doubs et du Jura

2014

2017

- Lancement de la Site de l'Action Loue en partenariat avec le Syndicat Mixte de la Cote d'Azur (SMIX) et le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut Doubs (SMMAHD) et la CCI 75. Des aides de l'Agence de l'Eau pour des investissements sont possibles jusqu'en 2018